



UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON SORBONNE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA RECHERCHE

**LE DOCTORAT
À L'UNIVERSITÉ PARIS 1
PANTHÉON-SORBONNE**

pantheonsorbonne.fr



L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne organise la formation doctorale au sein de **10 écoles doctorales**. Trois d'entre elles sont communes à plusieurs établissements co-accrédités pour la délivrance partagée du diplôme de doctorat. C'est le cas pour l'école doctorale de géographie de Paris, avec Sorbonne Université, l'école doctorale économie Panthéon-Sorbonne, avec PSL, l'EHESS et l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et l'école doctorale de management Panthéon-Sorbonne avec L'École Supérieure de Commerce de Paris (ESCP Business School). L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est par ailleurs co-accréditée pour délivrer le diplôme de doctorat en sciences mathématiques, préparé au sein de l'école doctorale de sciences mathématiques de Paris Centre (Sorbonne Université, PSL, Université Paris-Cité). Les écoles doctorales d'archéologie, d'histoire, de sciences politiques, d'arts plastiques et sciences de l'art, de philosophie, d'histoire de l'art, et l'école doctorale de droit de la Sorbonne préparent au diplôme de doctorat, dans leurs disciplines respectives, délivré par la seule université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

■ L'accompagnement doctoral à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

L'établissement dispose d'un **collège des écoles doctorales** qui joue un rôle fondamental dans l'échange des bonnes pratiques entre les écoles doctorales. Il s'appuie aussi sur les élus membres de la commission de la recherche du conseil académique.

- Créé en 2006, le **Collège des écoles doctorales** de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a pour mission la mise en œuvre de la politique doctorale de l'établissement, en fédérant certaines compétences et pratiques de ses 10 écoles doctorales et en assurant l'administration des campagnes d'habilitation à diriger des recherches (HDR). Le Collège débat des grandes orientations et définit les axes de travail communs tout en tenant compte de la spécificité de chaque école doctorale. Il met en œuvre des actions communes sur la formation ou les mobilités.
<https://intranet.pantheonsorbonne.fr/ent/intranet2/direval/ecoles-doctorales>
- Les discussions autour des modalités de soutenance et de la composition des jurys sont un cas d'école révélateur de la manière dont l'établissement a travaillé, concrètement, à une **harmonisation des pratiques**. Il en est de même pour la mise en place des comités de suivi ou l'obligation de réalisation d'un **portefeuille de compétences** (le portfolio) pour les doctorants, voire même pour les procédures relatives à l'inscription à l'habilitation à diriger des recherches. Certaines écoles doctorales, déjà familières de ces nouvelles dispositions, ont mis en commun leur savoir-faire et offert au collectif des retours d'expérience précieux pour l'application de ces nouvelles dispositions.
- **Les écoles doctorales sont elles-mêmes adossées à des unités de recherche** dans lesquelles les doctorantes et doctorants travaillent à leur projet personnel tout en bénéficiant d'un environnement professionnel et intergénérationnel. Les unités de recherche sont des lieux privilégiés de dialogue avec les chercheuses et les chercheurs membres d'organismes nationaux de recherche, membres d'autres établissements universitaires ou d'établissements privés partenaires. Elles sont les lieux de la socialisation académique et du partage scientifique sur des domaines de recherche très spécialisés. Seules les unités de recherche évaluées par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) peuvent accueillir les doctorantes et les doctorants d'une formation doctorale accréditée.
- Au niveau des instances centrales, c'est la **commission de la recherche du conseil académique** qui délibère sur des questions relevant de l'organisation des écoles doctorales (statuts, règlement intérieur, composition de la direction). Elle organise les comités de sélection pour les contrats doctoraux d'établissement, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas distribués par les écoles doctorales. Il s'agit, d'une part, des contrats doctoraux réservés aux doctorants non financés et s'inscrivant en deuxième année de thèse (3 contrats en 2022) et, d'autre part, des contrats réservés aux doctorants s'inscrivant en première année sur une des thématiques d'UNA Europa (5 contrats en 2022). C'est également la commission de la recherche qui, réunie en formation restreinte aux professeurs et assimilés, donne un avis sur les dossiers de candidatures pour l'inscription au diplôme d'Habilitation à diriger des recherches.
- Afin de consolider la dynamique d'accompagnement, d'adapter son fonctionnement à la réglementation et d'optimiser le suivi des doctorants et des docteurs par le recueil d'indicateurs fiables, l'établissement s'est récemment doté des services d'une plateforme dédiée exclusivement au doctorat : **ADUM** (Accès Doctorat Unique Mutualisé). Cet outil collaboratif donne accès à une base de données partagée par toute la communauté des acteurs des études doctorales. Les données descriptives de la thèse et du suivi des cohortes

sont stockées et accessibles à tout moment. La plateforme offre en outre la possibilité de réaliser un portefeuille de compétences complet, de l'utiliser après la soutenance et de créer un réseau interdisciplinaire de doctorants et de docteurs. Aujourd'hui, 3 écoles doctorales ont déjà adhéré à ADUM (archéologie, économie, géographie), 3 autres sont en cours d'adhésion (droit, histoire, gestion/management). C'est la Direction de la recherche et de la Valorisation (Direval) qui est chargée de coordonner le déploiement de l'outil au sein des écoles doctorales de l'établissement.

■ Les défis pour 2023

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doit répondre à un certain nombre de défis, qu'ils soient posés par la politique définie au niveau national, ou par les acteurs de la formation doctorale eux-mêmes.

- **La mise en œuvre de l'arrêté du 26 août 2022** : celui-ci modifie l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme de doctorat. Il invite à offrir des conditions d'accueil davantage diversifiées pour les doctorants, notamment dans le cadre de contrats doctoraux de droit privé (signé avec en employeur de droit privé). Il affirme dans le même temps le rôle déterminant des écoles doctorales, et donc des établissements accrédités pour délivrer le diplôme de doctorat, dans l'accomplissement de cette mission. Au 31 décembre 2022, la charte du doctorat intégrera le serment que le docteur est invité à prononcer après la soutenance et l'annonce du résultat par le jury. Ce serment l'engage à respecter les principes de rigueur intellectuelle, d'éthique et d'intégrité scientifique. A partir de 2023, les réinscriptions en thèse seront soumises, dès la fin de la première année de thèse, à l'avis d'un comité de suivi individuel qui s'ajoute à celui émis par le directeur de thèse. A l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, le collège des écoles doctorales est le lieu où sont et seront débattues les modalités de mise en œuvre de ces comités de suivi individuel.
- **Le doctorat en formation continue** : certaines institutions ont déjà manifesté le souhait d'intégrer des formations doctorales de l'Université adaptées à leur parcours et à leur situation. En effet, l'internationalisation croissante des perspectives et des carrières professionnelles rend de plus en plus pertinent l'obtention du doctorat hors des carrières académiques. De nombreux professionnels étrangers sont titulaires de PhD qui leur confère un titre très valorisé à l'étranger. À ce titre, et depuis 2012, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'est lancée dans une politique volontariste d'accès au doctorat en formation continue. Celle-ci a pour objectif de permettre à des professionnels titulaires d'un master 2 ou d'un diplôme équivalent (hauts fonctionnaires, haut gradés, fonctions à responsabilités) d'intégrer un cursus doctoral pour préparer une thèse consistant en un travail scientifique original, en relation avec leur domaine professionnel. Les doctorats préparés en formation continue répondent aux mêmes exigences d'inscription et de soutenance que les doctorats préparés en formation initiale. À ce jour plusieurs conventions ont été signées avec des partenaires tels que : L'institut Français de la Mode, L'École d'Architecture de la Villette, L'École de Guerre, L'Institut National du Patrimoine, L'École du Louvre.
- **La formation doctorale Una Europa** : l'engagement de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne dans l'approfondissement de l'espace européen de l'enseignement supérieur se concrétise dans sa politique doctorale. Membre fondateur d'une alliance européenne intégrée depuis 2019, Una Europa, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne pilote la création de formats innovants de diplômes et de formations. La première réalisation de l'université sur ce volet est la création d'un programme doctoral commun aux huit universités d'origine : l'université libre de Berlin en Allemagne ; l'université de Bologne en Italie ; l'université d'Édimbourg en Écosse ; l'université Jagellon en Pologne ; l'université Complutense de Madrid en Espagne ; l'université d'Helsinki en Finlande et l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en France. En 2021, les huit membres fondateurs ont signé un accord de consortium mettant en commun l'organisation de workshops, de séminaires et de formation à la recherche pour les doctorants inscrits en cotutelle dans deux établissements partenaires de l'alliance et sur les enjeux de patrimoine culturel : il s'agit du programme **Una Europa Cultural Heritage (Una Her Doc)**. Conformément aux objectifs de l'alliance, ce programme est résolument interdisciplinaire, incluant des études de géographie et d'urbanisme, d'histoire et d'histoire de l'art, d'archéologie, les disciplines juridiques et la sociologie. Il participe à l'internationalisation de l'apprentissage et à l'édification de réseaux et d'écosystèmes transnationaux de recherche sur le patrimoine culturel. A l'appui de la rédaction d'une thèse en cotutelle, chaque doctorant explore des formes nouvelles de mobilités transnationales, alternant mobilité physique et virtuelle, en s'appuyant sur un forum de recherche multilingue.

Pour sa première année, le programme compte déjà **11 doctorants**, dont **5 en cotutelle** avec l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Preuve de son engagement résolu, Paris 1 Panthéon-Sorbonne réserve l'un de ses contrats doctoraux d'établissement aux participants du programme Una Her Doc. <https://unaeuropa.pantheonsorbonne.fr/una-europa-0>

- **La mise en place de la qualité de jeune docteur associé** : les jeunes docteurs de l'université qui souhaitent continuer à faire de la recherche n'ont pas toujours la possibilité de bénéficier d'un rattachement dans l'unité de recherche qui les a soutenus lorsqu'ils étaient doctorants. L'établissement a souhaité proposer, pour la fin de l'année 2022, la généralisation de la qualité de jeune docteur associé qui permet aux jeunes docteurs qui le souhaitent et en font la demande de bénéficier d'un accueil temporaire en unité de recherche. Cet accueil doit leur permettre de bénéficier d'une affiliation scientifique officielle et de profiter des ressources documentaires de l'établissement, selon des conditions qui sont détaillées dans une convention spécifique. Cette action s'inscrit dans la politique de labellisation européenne de l'université comme établissement favorisant l'accueil des chercheurs (**HRS4R** : Human Ressource Strategy For Researchers). <https://www.pantheonsorbonne.fr/recherche/label-europeen-hr-excellence-research-hrs4r>

■ Chiffres et contact

Nombre d'inscrits 2021/2022*			Nombre de 1ère inscription 2021/2022*			Nombre de soutenances 2021*			Nombre de cotutelles sur les inscrits en 1 ^{ère} année 2021/2022*	Nombre d'HDR soutenues en 2021	Thèses financées (financement reçu à la rentrée 2021/2022 pour la 1ère année de thèse)	CIFRE 2021/2022
H	F	TOTAL	H	F	TOTAL	H	F	TOTAL				
1018	1179	2197	163	181	344	114	119	233	33	24	213	22

* Données SIREDO (déclaration des ED au ministère)

La Direval est chargée de la coordination des différentes actions concernant la formation doctorale et, notamment, la coordination du collège des écoles doctorales.

Contact : jeremy.pires@univ-paris1.fr